

**DÉPARTEMENT DE LA SOMME****ARRONDISSEMENT D'AMIENS****FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2023

<b>DATE DE CONVOCATION :</b>  24/05/2023
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b>  02/06/2023
<b>NOMBRE DE MEMBRES :</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrits : 18</li> <li>- Présents : 14</li> <li>- Absent(s) : 4</li> <li>- Votants : 14</li> <li>- Pour : 14</li> <li>- Contre : 0</li> <li>- Abstention : 0</li> </ul>
<b>OBJET :</b>  <b>Réseau de chaleur de Corbie</b>  <b>Raccordement de l’extension du bâtiment administratif de la Communauté de Communes du Val de Somme</b>

L’an deux mille vingt-trois, le jeudi 1<sup>er</sup> juin à 09 heures 00, le Bureau de la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, légalement convoqué s’est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET

Etaient présents : 14 membres sur 18 convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 4 membres.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président explique que la Fédération est sollicitée pour réaliser un raccordement du bâtiment administratif de la Communauté de Communes du Val de Somme (CCVS) qui sera mis en service cet automne. Le coût des travaux s’élève à 62 924,66 € HT pour une puissance souscrite de 55kW selon devis de l’entreprise VIRIA. Ce raccordement générera 3 058 € HT de recettes supplémentaires pour 507 € HT de charges supplémentaires chaque année soit 2 551 € HT de marge annuelle qui permet de prendre en charge une partie des travaux. Une subvention de 15 600 € serait possible.

Le droit de raccordement à la CCVS est fixé à 30 600 € et peut être réduit à 15 000 € si la subvention est obtenue et que la part résiduelle de 32 324,66 € est supportée par la Fédération, amortissable en 13 ans.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- Approuve le devis de VIRIA ;
- Approuve le droit de raccordement du l’extension du bâtiment administratif de la CCVS ;
- Autorise le Président à passer commande et à signer la convention correspondante avec la Communauté de Communes.

Fait et délibéré en séance  
les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme  
Le Président,



Franck BEAUVARLET